



PROCÈS-VERBAL

n° 03/2026

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 05 MARS 2026

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

2026-18 : Budget Principal : Affectation des résultats 2025

2026-19 : Fixation du taux des taxes directes locales pour 2026

2026-20 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chaingy

2026-21 : Budget principal : actualisation d'une autorisation de programme – rénovation de l'éclairage public

2026-22 : Budget principal : actualisation d'une autorisation de programme – construction d'un restaurant scolaire

2026-23 : Budget principal : actualisation d'une autorisation de programme : rénovation du sol du complexe sportif et reprise des désordres apparents

2026-24 : Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2026

2026-25 : Budget Annexe du service de l'Eau : Affectation des résultats 2025

2026-26 : Budget Annexe du service de l'Eau : Vote du Budget Primitif 2026

URBANISME

2026-27 : Alignements rue de la Ribaudière et rue des Coudras - régularisation

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal se réunit, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, le Jeudi 05 mars 2026 à 18 h30, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DURAND, Maire.

Sont présents : Anne BABIN (arrivée à 18 h 42), Olivier BEAUDET, Benjamin BESSONE (arrivée à 18 h 38), Maxime BEZÉ, Brigitte BOUBAULT, Hervé BRACQUEMOND, Clarisse CARL, Bruno CHESNEAU, Pascaline DEVIGE, Frédéric DIAS, Jean Pierre DURAND, Jean-Christophe DURU, Michel FAUGOUIN, Jessy FOISNON (arrivée à 18 h 44), Christine FRAMBOISIER (arrivée à 18 h 57), Jocelyne GASCHAUD, Evelyne GODARD, Stéphanie JOLLIVET, Grégory LE BAGOUSSE, Manuel LOBATO, Octavie ONRAEDT (arrivée à 18 h 35), Chantal PUÉ, Nathalie VAMPOUCHE.

Absents excusés : Patrick COLLADANT pouvoir à Bruno CHESNEAU.

Absents : Laura ALIPAZ, Isabelle HERMELIN, Charles TETU.

Jocelyne GASCHAUD est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-huit heures trente minutes (18 h30).

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

M DURAND indique le retrait de 2 points à l'ordre du jour :

- 1/ Budget Principal : Vote du Compte Financier Unique 2025 (sous réserve)
- 9/ Budget Annexe du service de l'Eau : Vote du Compte Financier Unique 2025 (sous réserve)

Les budgets primitifs seront votés sur des reprises anticipées de résultats, les CFU n'étant pas validés à ce jour par les finances publiques.

FINANCES

2026-18 : Budget Principal : Affectation des résultats (provisaires) 2025

Considérant le Compte Financier Unique (provisoire) du Budget Principal de la Commune pour les écritures passées au cours de l'exercice 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de clôture (provisaires) 2025 au Budget Primitif 2026 de la Commune comme suit :

- l'excédent de fonctionnement de 760 492.22 € affecté en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- l'excédent d'investissement de 996 884.98 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

Adopté à l'unanimité.

Arrivée d'Octavie ONRAEDT à 18 h 35.

Arrivée de Benjamin BESSONE à 18 h 38.

2026-19 : Fixation du taux des taxes directes locales pour 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après le débat d'orientation budgétaire du 10 Février 2026 et l'examen du Budget Primitif pour l'exercice 2026 par la Commission Finances des 22 et Janvier et du 3 Février 2026,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Madame CARL demande si lors de sa présentation, Monsieur DURAND aurait suggéré l'augmentation de la taxe d'habitation.

Monsieur DURAND lui répond que si suggestion il doit y avoir, elle concerne l'éventuelle augmentation de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,53 % (taux communal inchangé)
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.57 % (taux communal inchangé)
 - taxe d'habitation : 11,82 % (taux de la délibération du 23/09/21)
- de charger Monsieur le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Adopté à l'unanimité des votants (1 Abstention : Clarisse CARL).

Arrivée de Anne BABIN à 18 h 42.

Arrivée de Jessy FOISNON à 18 h 44.

2026-20 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chaingy

Chaque année une subvention est allouée au Centre Communal d'Action Sociale afin que celui-ci puisse mener à bien ses actions auprès des Cambiens. Cette subvention constitue l'essentiel des ressources du CCAS.

Après l'étude de la section de Fonctionnement par la Commission Finances du 22 Janvier et du 3 Février 2026 et les prévisions budgétaires provisoires du CCAS,

Monsieur DURAND indique que le budget 2026 a été réalisé par rapport à l'étude du consommé de 2025 avec quelques incertitudes sur 2026. Il est possible que la prochaine équipe délibère, en cours de mandat, pour un éventuel complément. Il indique que le recours à l'aide sociale semble en augmentation malgré des critères très soigneusement analysés.

Madame BOUBAULT confirme les dires de Monsieur DURAND. Elle indique deux nouvelles demandes de famille cette semaine.

Monsieur BEAUDET demande le pourcentage d'augmentation par rapport à 2025 concernant les 12 200 €.

Monsieur DURAND répond que le montant de l'augmentation est d'environ 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire la somme de 12 200 € au budget primitif 2026 de la commune de Chaingy à l'article 657362, cette somme étant versée au Centre Communal d'Action sociale en fonction de ses besoins réellement identifiés.

Adopté à l'unanimité.

2026-21 : Budget principal : actualisation d'une autorisation de programme – rénovation de l'éclairage public

La délibération du conseil municipal n°2023-34 du 28/03/2023 a créé une autorisation de programme et crédits de paiement n°APCP2023-01 pour le programme de rénovation de l'éclairage public 2023-2026 actualisée ensuite par la délibération 2024-34 du 02/04/2024 puis par la délibération 2025-25 du 01/04/2025.

Considérant les actualisations des prix des devis depuis la création de cette autorisation de programme et les dépenses réellement effectuées en 2024 et 2025, il y a lieu d'actualiser d'une part le montant total de cette autorisation de programme (- 18 001 €) et d'autre part la répartition sur les années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement pour ce projet comme suit :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT (€ TTC)			
N°	Libellé	Montant (€ TTC)	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Dépenses 2025	Prévision 2026
APCP2023-01	Programme de rénovation de l'éclairage public 2023-2026	196 016 €	0 €	85 107 €	48 909 €	62 000 €
		-18 001 €			-1 €	-18 000 €

Adopté à l'unanimité.

2026-22 : Budget principal : actualisation d'une autorisation de programme – construction d'un restaurant scolaire

La délibération du conseil municipal n°2023-35 du 28/03/2023 a créé une autorisation de programme et crédits de paiement n°APCP2023-02 pour l'opération de construction d'un restaurant scolaire d'un montant total de 1 700 000 € TTC comprenant les études de programmation, études techniques, maîtrise d'œuvre et construction. Les délibérations n°2023-88 du 09/11/2023, 2024-35 du 02/04/2025 puis 2025-26 du 01/04/2025 sont venues actualiser le montant alloué à l'opération et modifier la répartition des crédits en fonction de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Considérant le programme financier, technique et temporel de ce projet,

Considérant la consultation pour la maîtrise d'œuvre associée à ce projet ayant eu lieu en 2025,

Il y a lieu d'actualiser la répartition des crédits de paiement associés à cette autorisation de programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement pour ce projet comme suit :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT (€ TTC)					
N°	Libellé	Montant (€ TTC)	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Dépenses 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Prévisions 2028
APCP2023-02	Construction d'un restaurant scolaire	5 240 000 €	864 €	27 240 €	76 741 €	298 000 €	3 000 000 €	1 837 155 €
					-190 559 €	-2 102 000 €	455 404 €	1 837 155 €

Adopté à l'unanimité.

2026-23 : Budget principal : actualisation d'une autorisation de programme : rénovation du sol du complexe sportif et reprise des désordres apparents

La délibération du conseil municipal n°2025-28 du 01/04/2025 a créé une autorisation de programme et crédits de paiement n°APCP2025-01 pour l'opération de rénovation du sol du complexe sportif et reprise des désordres apparents d'un montant total de 645 330 € TTC comprenant les études de programmation, études techniques, maîtrise d'œuvre et construction.

Considérant le programme financier, technique et temporel de ce projet,

Considérant la consultation pour la maîtrise d'œuvre associée à ce projet ayant eu lieu en 2025,

Considérant que les premiers éléments des études de sol ne permettent pas à l'heure actuelle de statuer sur les modalités techniques de gestion de cette opération mais qu'il est nécessaire toutefois de remédier aux problèmes de sol,

Il y a lieu d'actualiser la répartition des crédits de paiement associés à cette autorisation de programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement pour ce projet comme suit :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CRÉDITS DE PAIEMENT (€ TTC)		
N°	Libellé	Montant (€ TTC)	Dépenses 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027
APCP2025-01	Rénovation du sol du complexe sportif et reprise des désordres apparents	645 330 €	14 270 €	430 403 €	200 657 €
			-421 060 €	220 403 €	200 657 €

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Christine FRAMBOISIER à 18 h 57.

2026-24 : Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2026

Le budget prévisionnel a été étudié lors du débat d'orientation budgétaire du 10 Février 2026 et l'examen du Budget Primitif pour l'exercice 2026 par la Commission Finances des 22 et 29 Janvier et du 3 Février 2026,

Considérant la délibération 2023-108 portant sur la fongibilité des crédits et autorisant le Maire à procéder au cours de l'exercice à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à compter de l'exercice budgétaire 2024 et pour les suivants,

Considérant les résultats (provisoires) du CFU 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement,
- de reconduire l'autorisation au Maire à procéder au cours de l'exercice à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) pour l'exercice 2026
- d'adopter le Budget Primitif principal 2026, dont les grandes masses sont les suivantes :

Section de Fonctionnement :

CHAPITRE	Budget Primitif 2026
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 299 310,00 €
CHAP 012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 877 550,00 €
CHAP 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	161 000,00 €
CHAP 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	228 150,00 €
CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES	35 000,00 €
CHAP 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €
CHAP 68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 500,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	374 900,00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	333 790,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 323 200,00 €

CHAPITRE	Budget Primitif 2026
002 - Excédent de Fonctionnement reporté	0,00 €
013 - ATTENUATION DE CHARGES	50 000,00 €
CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES	516 250,00 €
CHAP 73 - IMPOTS ET TAXES	1 431 500,00 €
CHAP 731 - FISCALITE IOCALE	2 322 125,00 €
CHAP 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	893 965,00 €
CHAP 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	79 060,00 €
CHAP 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 500,00 €
CHAP 78 - REPRISE AUR AMORT, PROV ET DEPRECIATIONS	2 200,00 €
CHAP 042- OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	22 600,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	5 323 200,00 €

OPERATIONS	RAR 2025	Crédits 2026	Budget Primitif 2026
2301 - Bâtiments 2023	9 103,20 €	726 676,80 €	735 780,00 €
OPERATIONS 2023	9 103,20 €	726 676,80 €	735 780,00 €
2402 - Voirie et Mobilier urbain 2024	5 940,00 €	0,00 €	5 940,00 €
OPERATIONS 2024	5 940,00 €	0,00 €	5 940,00 €
2501 - Bâtiments 2025	49 653,73 €	689 436,43 €	739 090,16 €
2502 - Voirie et Mobilier urbain 2025	92 787,34 €	0,00 €	92 787,34 €
2503 - Urbanisme 2025	6 979,42 €	0,00 €	6 979,42 €
2504 - Equipements 2025	11 793,08 €	600,00 €	12 393,08 €
OPERATIONS 2025	161 213,57 €	690 036,43 €	851 250,00 €
2600 - Eaux Pluviales 2026		63 800,00 €	63 800,00 €
2601 - Bâtiments 2026		63 100,00 €	63 100,00 €
2602 - Voirie et Mobilier urbain 2026		847 150,00 €	847 150,00 €
2603 - Urbanisme 2026		20 000,00 €	20 000,00 €
2604 - Equipements 2026		110 205,00 €	110 205,00 €
2605- Affaires Scolaires 2026		8 175,00 €	8 175,00 €
OPERATIONS 2026		1 112 430,00 €	1 112 430,00 €
10 - Dotations, Fonds		15 000,00 €	15 000,00 €
16 - Remboursement d'emprunt		310 000,00 €	310 000,00 €
27 - Autres Immobilisations financières		0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections		22 600,00 €	22 600,00 €
041 - Opérations patrimoniales		35 000,00 €	35 000,00 €
DEPENSES d'INVESTISSEMENT	176 256,77 €	2 911 743,23 €	3 088 000,00 €

Dépenses d'investissement 2026

3 088 000,00 €

(Restes à réaliser + nouveaux crédits)

OPERATIONS	Budget Primitif 2026
001 - Résultats d'investissement reporté	996 884,98 €
10 - Dotations Fonds divers réserves	1 109 160,02 €
13 - Subventions d'équipement	238 265,00 €
16 - Emprunts	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	374 900,00 €
040 - Opér. d'ordre entre sections	333 790,00 €
041 - Opérations patrimoniales	35 000,00 €
RECETTES d'INVESTISSEMENT	3 088 000,00 €

Adopté à l'unanimité.

2026-25 : Budget Annexe du service de l'Eau : Affectation anticipée des résultats 2025

Considérant le Compte Financier Unique provisoire du Budget Annexe du service de l'Eau pour les écritures passées au cours de l'exercice 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter les résultats de clôture (provisoires) 2025 du budget de l'eau au Budget Primitif 2026 comme suit :

- l'excédent d'exploitation de 54 355,71 € affecté en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents d'exploitation capitalisés »
- le déficit d'investissement de 11 212,64 € au compte 001 « Résultat d'investissement Reporté (Déficit) ».

Adopté à l'unanimité.

2026-26 : Budget Annexe du service de l'Eau : Vote du Budget Primitif 2026 (Provisoire)

Le budget prévisionnel a été étudié lors du débat d'orientation budgétaire du 10 Février 2026 et l'examen du Budget Primitif pour l'exercice 2026 par la Commission Finances du 3 Février 2026.

Considérant les résultats (provisoires) du CFU 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de voter le budget au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et pour la section d'investissement,
- d'adopter le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe du service de l'Eau, dont les grandes masses sont les suivantes :

Section d'Exploitation :

Article	Budget Primitif 2026
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 500,00 €
CHAP 012 - CHARGES DE PERSONNEL	14 000,00 €
CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES	2 200,00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	40 500,00 €
023 - Virement à la Section Investissement	57 300,00 €
TOTAL DEPENSES d'EXPLOITATION	121 500,00 €

Article	Budget Primitif 2026
CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES	117 000,00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 500,00 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	121 500,00 €

Section d'Investissement :

Article	Budget Primitif 2026
001 - Résultat d'Investissement reporté (Déficit)	11 212,64 €
Chap. 20 - Immo. Incorporelles	1 000,00 €
Chap. 21 - Immo. Corporelles	161 037,36 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	23 000,00 €
Chap.040 - Opérations d'ordre entre sections	4 500,00 €
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	205 750,00 €

Article	Budget Primitif 2026
001 - Résultat d'Investissement reporté (excédent)	0,00 €
10 - Dotations Fonds divers Réserves	54 355,71 €
Chap. 16 - Emprunts	48 594,29 €
Chap. 021 - Virement de la Section d'Exploitation	57 300,00 €
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections	40 500,00 €
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	5 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	205 750,00 €

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2026-27 : Alignements rue de la Ribaudière et rue des Coudras - régularisation

Par délibération des 10 décembre 2019, 30 mars 2021 et 31 mars 2022 le conseil municipal a délibéré pour procéder à la régularisation des alignements rue de la Ribaudière et rue des Coudras suite aux travaux d'aménagement de voirie.

Pour rappel, le prix convenu pour ces acquisitions est de 5 €/m².

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Par ailleurs, en cas d'indisponibilité de M. le Maire pour la signature de ou des actes, il est nécessaire qu'il délègue son pouvoir de signature à tout clerc ou collaborateur de l'étude notariale de Maître MILCENT à SAINT AY.

Des modifications sont intervenues (changement de propriétaires, nouvelles parcelles suite au remaniement du cadastre) et il est nécessaire de mettre à jour le tableau ci-dessous :

PROPRIETAIRES	ANCIENNE REFERENCE CADASTRALE	NOUVELLE REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE A ACQUERIR	MONTANT
M.RUET Christian	YT 88	AZ 115	8 m ²	40 €
M.Mme LAMIER Roger	YT 89	AZ 114	6 m ²	30 €
Consorts PUE	YT 90	AZ 113	13 m ²	65 €
M.Mme MIGUEL Domingo et Maryvonne	YT 159	AZ 112	2 m ²	10 €
M.Mme BRACHELET Fabrice	YT 158	AZ 111	13 m ²	65 €
Consorts CHEVALLIER	YT 93	AZ 109	27 m ²	135 €
M.Mme CONCHOU Tony	YT 94	AZ 108	10 m ²	50 €

M.Mme JACOPIN Florent	AK 122	AZ 104	8 m ²	40 €
M.Mme LEGRAND Thierry et Nadine	AK 6	AZ 99	6 m ²	30 €
M.CHERET Bernard	AK 9 - AK 10	AZ 97- AZ 95	41 m ²	205 €
M.Mme CAMUS René et Chantal	AK 11	AZ 96	3 m ²	15 €
M.RENAULT Sylvia	AK 55	AZ 74	11 m ²	55 €
M.Mme CADENAULE Jean	YT 79	AZ 8	33 m ²	165 €
Mme CADENAULE Jacqueline	YT 52	AZ 5	17 m ²	85 €
Mme CADENAULE Jacqueline	YT 78	AZ 9	5 m ²	25 €
Mme CADENAULE Jacqueline	YT 50	AZ 15	96 m ²	480 €
M.Mme CADENAULE Jean	YT 110	AZ 14	11 m ²	55 €
M.KAUSS Denis -Mme AMIOT Nadine	YT 86	AZ 13	25 m ²	125 €
M. Mme BRETON Pierre et Elisabeth	YT 46	AZ 21	78 m ²	390 €
M.GRISON René	YT 45	AZ 22	113 m ²	565 €
Mme TESI Lyade	YT 38	AZ 168	106 m ²	530 €
Consorts FOUCHER-HACHE	AK 120	AZ 174	73 m ²	365 €
Mme SOMMIE Pascale	AK 113	AZ 183	41 m ²	205 €
Mme FARANO Thérèse	YT 20	AZ 187	3 m ²	15 €
M.DAUXERE Sébastien - Mme MIGUEL Elena	YT 19	AZ 188	17 m ²	85 €
M.Mme RICHER Alexandre	YT 18-AK 66	AZ 189 -AZ 210	30 m ²	150 €
Mme BEAUVALLET Denise	AK 127-AK 126	AZ 212 -AZ 211	19 m ²	95 €
M.Mme BOULAND Jean-François	AK 181	AZ 98	35 m ²	175 €
M.Mme POINCLOUX Jean-Luc	YV 470	AY 5	316 m ²	1 580 €
Mme AMSELLEM Carole	YV 471	AY 92	60 m ²	300 €
Consorts AMSELLEM	YV 220	AY 93	16 m ²	Euro symbolique compensé par la réalisation de la clôture
Mme MONTES Patricia	ZM 89	AY 48	6 m ²	30 €
M.Mme MONTES Eloy	ZM 163	AY 47	22 m ²	110 €
Consorts REVEL	ZM 94 -ZM 95	AY 51	20 m ²	100 €
M.Mme PEREIRA RIBEIRO	YT 51p	AZ 12	27 m ²	135 €
TOTAL				6 505 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide:

- de procéder à la régularisation des alignements rue de la Ribaudière et rue des Coudras suivant le tableau ci-dessus,
- D'autoriser M.le Maire à signer le ou les actes ainsi que les documents y afférent,
- D'autoriser M. le Maire, en cas d'indisponibilité, à déléguer son pouvoir de signature à tout clerc ou collaborateur de l'étude notariale de Maître MILCENT à SAINT AY.

Chantal PUÉ ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des votants.

QUESTIONS DIVERSES

Manifestations

Monsieur FAUGOUIN rappelle qu'un spectacle pour enfant aura lieu samedi à 10 h 30 et à 15 h à la salle des fêtes.

Il indique l'opération j'aime la Loire Propre samedi matin de 8 h 30 à 11 h 30 sur les bords de Loire.

Il rappelle que dimanche aura lieu le marché de Printemps de 8 h 30 à 13h avec une aubade de l'école de musique. Présence de 7 à 8 exposants.

Conseil de Jeunes

Monsieur BEAUDET fait part de la réalisation des projets du Conseil de Jeunes :

- Installation de 2 tables de tennis de table dans les semaines à venir au niveau du chemin menant au gymnase le long des arbres du skatepark
- Organisation de la chasse aux œufs le 08 avril après-midi.

Il ajoute que le Conseil de Jeunes se réunira samedi à 10 h pour évoquer les futurs projets.

Dépôts sauvages

Monsieur BESSONE s'interroge sur la règlementation des dépôts sauvages qui a été votée précédemment à savoir si cela a eu un impact.

Monsieur DURAND répond que le dernier dépôt est en cours d'identification. Il semble que cela provienne d'un professionnel au vu des matériaux déposés.

Monsieur FAUGOUIN indique que d'après la gendarmerie, ce serait une personne de la Chapelle Saint Mesmin. L'amende pourra être mise en place dès l'identification.

Monsieur BESSONE indique qu'une communication sur cette règlementation a été faite à la radio.

Fin de mandat

Monsieur DURAND indique qu'il s'agit de la fin du mandat et termine la séance par un message de remerciements :

« Chers collègues,

Je ne peux pas terminer ce dernier conseil municipal de la mandature sans vous adresser quelques mots de remerciements.

Voilà 6 ans que nous travaillons ensemble pour Chaingy et ses habitants. Six années qui se sont déroulées très vite avec une solidarité que je n'oublierai pas.

Avec le concours d'un personnel municipal particulièrement compétent, dévoué et efficace, nous avons mené Chaingy à bon port.

Ce sont vos idées, vos orientations, vos souhaits qui nous ont guidés jusqu'à aujourd'hui et nous laissons au prochain équipage un navire en parfait état de marche pour le prochain voyage.

Vous m'avez aidé à assumer d'autres missions dans la grande complexité de l'administration de notre pays et, grâce à vous, Chaingy tient une place importante au sein des différentes collectivités territoriales auxquelles nous sommes obligatoirement rattachés. Ceci n'aurait pas été possible si je n'avais pas eu votre confiance et votre soutien.

2 tiers d'entre vous ont décidé de poursuivre le voyage et je tiens à les remercier tout particulièrement car, grâce à eux, tout est réuni pour choisir la bonne route.

Mais je n'oublie pas que certains ont l'obligation de nous quitter et je souhaite qu'ils conservent le souvenir de ces six années ».

Monsieur DURAND procède à la remise des médailles de la commune aux élus qui ont décidé de ne pas se présenter aux prochaines élections municipales.

L'ordre du jour est épuisé et plus personne ne demande la parole. Monsieur Le Maire lève la séance à 19 h 31.

Le Maire,

La Secrétaire,

Jean Pierre DURAND

Jocelyne GASCHAUD